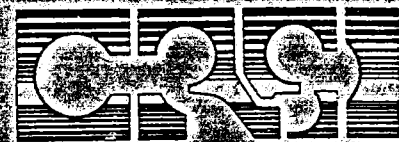


UNIVERSITÉ PARIS - NORD
U.E.R. de Sciences Économiques
Av. J.B. Clément 93430 VILLETANEUSE



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION EX-POST DE LA
POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

TOME I : LES FONDEMENTS

GUY MEUBLAT, DIRECTEUR DE RECHERCHE

AVEC LA COLLABORATION DE :

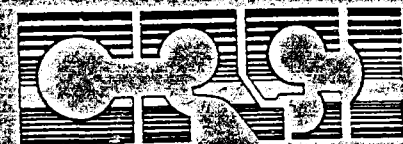
PASCALE BABILLOT
ALAIN CHENARD
NATHALIE TOUZE

DÉCEMBRE 1987

66 / 639 14

G. 10651.1

UNIVERSITÉ PARIS - NORD
J.E.R. de Sciences Économiques
Av. J.B. Clément 93430 VILLETANEUSE



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION EX-POST DE LA
POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

TOME I : LES FONDEMENTS

GUY MEUBLAT, DIRECTEUR DE RECHERCHE

AVEC LA COLLABORATION DE :

DÉCEMBRE 1987

PASCALE BABILLOT
ALAIN CHENARD
NATHALIE TOUZE

G. 10651.1

TABLE DES MATIERES

I	- UNE INTRODUCTION EN FORME DE SYNTHÈSE.....	PAGE	1
	1. DE L'OBJET ET DE LA MÉTHODE.....		1
	2. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES.....		5

LES INSTITUTIONS

II	- L'AGENCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS.....		12
	1. L'ORGANISATION GÉNÉRALE.....		12
	1.1. L'organigramme institutionnel.		
	1.2. Le diagnostic : un trop grand nombre d'intervenants.		
	1.3. Les propositions : une unification est-elle possible ?		
	2. LES AGENCES FINANCIÈRES DE BASSIN.....		18
	2.1. L'histoire des AFB : une naissance difficile pour un statut original.		
	2.2. Le diagnostic : un satisfecit affiché et des réticences latentes.		
	2.2.1. Une institution qui s'est imposée.		
	2.2.2. Tout n'est pas si rose : critiques et conflits		
	2.3. Les propositions d'évolution : des options contradictoires qui favorisent le statu quo.		

III - L'INCITATION ECONOMIQUE ET L'APPLICATION DU PRINCIPE POLLUEUR = PAYEUR : LA REDEVANCE ET SON AFFECTATION.	35
1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE.....	36
1.1. Les règles actuelles.	
1.2. Le diagnostic.	
1.3. Les propositions.	
2. L'UTILISATION DE LA REDEVANCE.....	48
2.1. Les principes actuels.	
2.2. Le constat.	
2.3. Les propositions.	
IV - L'ACTION REGLEMENTAIRE.....	57
1. LA LEGISLATION ACTUELLE.....	57
1.1. La loi de 1964 et son application.	
1.2. Droit de propriété et droit d'usage.	
1.3. Le contrôle et la police des eaux.	
1.4. Une législation peu suivie ?	
2. LES PROPOSITIONS.....	65
2.1. Modifications et regroupement de la législation.	
2.2. L'extension des responsabilités et des prérogatives des collectivités locales.	
2.3. Le renforcement du contrôle.	
2.4. Des créations à envisager.	

 LES DOMAINES SPECIFIQUES D'ACTION

V	- L'EPURATION DANS LES COLLECTIVITES LOCALES ET L'IMPACT DE LA DECENTRALISATION.....	75
	1. LA REPARTITION DES POUVOIRS ET DES RESSOURCES....	75
	2. LE DIAGNOSTIC.....	
	2.1. Des résultats apparemment médiocres.	
	2.2. Les problèmes de coordination.	
	2.3. La décentralisation et la "demande" des collectivités locales en matière d'assainissement et d'épuration.	
	3. LES PROPOSITIONS.....	86
	3.1. La nécessité d'une cohérence nationale.	
	3.2. L'incitation financière.	
	3.3. L'influence par la communication.	
	3.4. Les contrats.	
VI	- LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE.	94
	1. LES REGLES.....	94
	2. LE DIAGNOSTIC.....	96
	3. LES PROPOSITIONS.....	102

 LES SOURCES D'UNE EVALUATION COMPARATIVE

VII	- L'INFORMATION.....	106
	1. LA CREATION DE L'INFORMATION.....	106
	1.1. Les données de qualité des eaux.	
	1.1.1. L'inventaire national.	
	1.1.2. Les réseaux de mesure.	

1.2. Les données sur l'état d'avancement de la politique d'assainissement-épuration.

1.2.1. Au niveau des AFB.

1.2.2. Au niveau national.

1.2.3. Au niveau des collectivités locales.

2. LA CIRCULATION DE L'INFORMATION.....	115
Rapprocher l'information des utilisateurs directs.	

VIII - LES COMPARAISONS INTERNATIONALES ; LE SYSTEME DE LA RFA.....	118
--	------------

1. L'HISTORIQUE.
2. LES ORGANES INSTITUTIONNELS ET L'ABSENCE DE CONCEPT DE BASSIN.
3. LES OBJECTIFS DE QUALITÉ ET LES NORMES DE REJET.
4. LE CALCUL DE LA REDEVANCE.
5. LA NOUVELLE LOI DE 1986.
6. L'UTILISATION DE LA REDEVANCE ET LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU.
7. LA POLITIQUE DE PRÉVENTION À LA SOURCE.
8. LES CONSÉQUENCES ECONOMIQUES.
9. LES CONFLITS AUTOUR DE LA LOI ET DE SON APPLICATION.
10. LES RÉSULTATS.

BIBLIOGRAPHIE.....	139
---------------------------	------------

LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS.....	143
--	------------

La période récente marque une évolution, accélérée par le souci de redéployer l'emploi des ressources publiques voire de le restreindre : ce ne sont plus seulement les programmes nouveaux qui doivent être soumis à la grille de l'analyse, mais aussi les politiques existantes. Cette préoccupation de l'évaluation ex-post, qui se développe depuis environ une décennie (1) apparaît d'ailleurs comme la contrepartie logique d'engagements qui ne sont pas soumis à la sanction -peut-être biaisée mais réelle- du marché. Elle tranche néanmoins sur une certaine tradition française du respect de l'acquis : le Ministère de l'Environnement et les AFB (Agences Financières de Bassin) (2) ont donc du mérite à lancer un tel processus pour une politique où ils sont directement impliqués.

En confiant, qui plus est, cette responsabilité à un évaluateur externe dont le statut universitaire garantit l'indépendance (à défaut de la rapidité) : ce choix obéit à une recommandation classique de la méthodologie évaluative (3) mais mérite d'être apprécié dans la mesure où le commanditaire perd le contrôle du "produit" et prend donc le risque de n'y point retrouver les conclusions espérées...

L'**OBJET** de cette recherche porte donc sur l'évaluation ex-post de la politique française de lutte contre la pollution de l'eau, issue des dispositions établies par la loi du 16 décembre 1964. Cette politique repose depuis plus de 20 ans sur un système d'institutions (cf. section II du présent tome), de principes d'action (sections III et IV) et de domaines spécifiques (sections V et VI). Elle s'inscrit dans un processus historique, à la fois national (4) et international (cf. sect. VIII).

(1) cf. J.P. NIOCHE et R. POINSARD, L'Evaluation des Politiques Publiques, 1984.

(2) Cette abréviation se retrouvera souvent dans ce rapport, complétée parfois par AG (pour Adour-Garonne), AP (Artois-Picardie), LB (Loire-Bretagne), RM (Rhin-Meuse), RMC (Rhône-Méditerranée-Corse) et SN (Seine-Normandie).

(3) cf. Ibid ou bien Commissariat Général au Plan, Evaluer les Politiques Publiques, 1986.

(4) cf. l'ouvrage collectif du Ministère de l'Urbanisme, etc..., 40 Ans de Politique de l'Eau en France, 1985 (date d'établissement du document préparatoire).

UNIVERSITÉ PARIS - NORD
U.E.R. de Sciences Économiques
Av. J.B. Clément 93430 VILLETANEUSE



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION EX-POST DE LA
POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

TOME II : OBJECTIFS, MOYENS ET RESULTATS

GUY MEUBLAT, DIRECTEUR DE RECHERCHE

VERSION REMANIÉE
JUN 1987

AVEC LA COLLABORATION DE

PASCALE BABILLOT
ALAIN CHENARD
NATHALIE TOUZE

UNIVERSITÉ PARIS - NORD
U.E.R. de Sciences Économiques
Av. J.B. Clément 93430 VILLETANEUSE



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION EX-POST DE LA
POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

TOME II : OBJECTIFS, MOYENS ET RESULTATS

GUY MEUBLAT, DIRECTEUR DE RECHERCHE

VERSION REMANIÉE

JUIN 1987

AVEC LA COLLABORATION DE :

PASCALE BABILLOT

ALAIN CHENARD

NATHALIE TOUZE

TABLE DES MATIERES

I	- <u>QUELQUES ENSEIGNEMENTS EN GUISE DE SYNTHÈSE</u>	PAGE 1
II	- <u>LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU</u>	17
	Avant-propos : Présentation générale de la loi sur l'eau.	
	1. LA NOTION D'OBJECTIF DE QUALITÉ	18
	1.1. Autorisations de rejet et système de redevances : les objectifs "implicites" de la politique.....	21
	1.1.1. Les autorisations de rejet.	
	1.1.2. Les objectifs implicites contenus dans la définition du système de redevance.	
	1.2. La notion d'usage de l'eau : la politique des objectifs de qualité.....	27
	1.3. L'amorce d'une politique contractuelle : l'exemple des contrats de rivière.....	31
	2. LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU	35
	2.1. Les objectifs des Agences de Bassin et les directives nationales.....	38
	2.1.1. 1969-1976 : un rythme d'équipement soutenu (les objectifs des 1er et 2ème programmes des Agences et du 6ème Plan).	
	2.1.2. 1977-1981 : une diversification des objectifs (3ème programme et 7ème Plan).	
	2.1.3. 1982-1986 : une recherche de l'efficacité (4ème programme, 8ème Plan et schéma à long terme).	
	2.1.4. 1987 : L'éclatement des préoccupations...	

2.2. Les objectifs locaux.....	53
Annexe 1.	
Annexe 2.	
3. RÉSUMÉ.....	64
III - <u>LES MOYENS DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA POLLU-</u>	
<u>TION DE L'EAU</u>	66
<u>1ÈRE SOUS-PARTIE : L'ÉVOLUTION DES CHOIX TECHNOLOGIQUES..</u>	66
1. L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT.....	68
1.1. La technique du réseau.....	68
1.1.1. La généralisation du réseau séparatif.	
1.1.2. La conception.	
1.1.3. La construction.	
1.1.4. L'exploitation.	
1.1.5. La réhabilitation.	
1.2. Les techniques alternatives au réseau.....	76
1.2.1. Les bassins de retenue d'eaux pluviales.	
1.2.2. Les autres procédés de contrôle du ruisselle-	
ment.	
1.2.3. Le contrôle de la pollution due aux eaux	
pluviales.	
2. L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES D'ÉPURATION.....	79
2.1. Le traitement des effluents urbains.....	79
2.1.1. Les procédés à bactéries fixées.	
2.1.2. Les procédés à boues activées.	
2.1.3. Les traitements tertiaires.	
2.1.4. L'automatisation.	
2.1.5. Le traitement des boues.	
2.2. L'assainissement autonome.....	85
2.3. Le traitement des effluents industriels.....	87
3. CONCLUSION.....	89

<u>2ÈME SOUS-PARTIE : LES MOYENS FINANCIERS</u>	93
1. AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE.....	93
2. PREMIERS ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION QUANTITATIVE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE : LA DÉPENSE NATIONALE EN 1984.....	94
3. LES TENDANCES CHRONOLOGIQUES.....	97
3.1. Les données globales.....	97
3.2. L'évolution par catégorie de dépense.....	98
3.3. Eléments d'appréciation qualitative sur l'investissement.....	100
3.3.1. L'évolution de l'investissement domestique.	
3.3.2. La nature de l'investissement.	
3.4. Le parc des stations d'épuration.....	102
4. L'ACTIVITÉ DES AGENTS ÉCONOMIQUES IMPLIQUÉS DANS L'ASSAINISSEMENT ET L'ÉPURATION.....	106
4.1. Les administrations publiques.....	106
4.2. Eléments d'analyse du rôle spécifique des Agences Financières de Bassin.....	112
4.2.1. Une tentative de bilan.	
4.2.2. L'action des AFB en 1985.	
4.3. Les industries.....	118
4.4. Les ménages.....	122
5. LE FINANCEMENT DE LA DÉPENSE NATIONALE D'ASSAI- NISSEMENT ET D'ÉPURATION.....	123
6. RÉSUMÉ.....	124

IV - LES RESULTATS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU.....	127
<u>1ÈRE SOUS-PARTIE</u> : L'ANALYSE DES RÉSULTATS EN TERMES DE CAPACITÉ ET DE RENDEMENT DES ÉQUIPEMENTS	127
1. L'ÉTAT DE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES INDUSTRIES RACCORDÉES.....	127
1.1. Les indicateurs de pollution.....	128
1.1.1. Le problème de la mesure.	
1.1.2. L'évolution, de 1978 à 1984, de la pollution brute.	
1.2. Le constat global.....	133
1.3. Les questions posées.....	135
1.3.1. L'équipement est-il adapté aux besoins?	
1.3.2. La coll-cte de la pollution se fait-elle de manière efficace ?	
1.3.3. L'équipement fonctionne-t-il correctement ?	
1.4. Conclusion.....	146
2. LA POLLUTION DES INDUSTRIES NON RACCORDÉES.....	149
2.1. Le bilan en 1983.....	149
2.1.1. Résultats généraux.	
2.1.2. La pollution par secteurs d'activité.	
2.1.3. La pollution par branches d'activité.	
2.2. Evolution de la pollution éliminée depuis 1974.....	152
2.3. Evolution de la pollution rejetée depuis 1974.....	154
2.4. Conclusion.....	155

<u>2ÈME SOUS-PARTIE</u> : L'ANALYSE DES RÉSULTATS EN TERMES DE QUALITÉ DU MILIEU RÉCEPTEUR	156
1. LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES.....	156
1.1. L'incidence de la pluviométrie sur les ré- sultats.....	157
1.2. Les inventaires nationaux.....	158
1.2.1. Présentation.	
1.2.2. Comparaison des inventaires de 1971, 1976 et 1981.	
1.2.3. Comparaison des inventaires de 1976 et 1981. Tableaux de synthèse.	
1.3. Les résultats de mesures permanentes du Bassin Seine-Normandie.....	177
1.4. Conclusion.....	180
2. LA QUALITÉ DES EAUX MARINES.....	181
2.1. Qualité de l'environnement marin.....	181
2.1.1. Paramètres généraux de qualité des eaux lit- torales.	
2.1.2. Polluants métalliques.	
2.1.3. Polluants organiques.	
2.1.4. Conclusion.	
2.2. La qualité bactériologique des eaux de bai- gnade en mer.....	183
2.2.1. Organisation de la surveillance.	
2.2.2. Les limites du système de contrôle de la qua- lité des eaux de baignade en mer.	
2.2.3. Les résultats des campagnes de surveillance de 1976 à 1985.	
2.2.4. Les causes de contamination des plages clas- sées D.	
2.2.5. Conclusion.	

I - QUELQUES ENSEIGNEMENTS EN GUISE DE SYNTHÈSE

La structure de ce tome est basée sur la logique classique des évaluations de programme : identifier les objectifs, comptabiliser les moyens, mesurer les résultats. Le but est a priori d'établir une relation entre ces trois points qui permette d'estimer le rendement de l'action et de comparer son efficacité à celle de procédures alternatives. Une telle rationalité, facile à concevoir, se heurte déjà à des difficultés d'application lors du calcul ex-ante qui précède (ou devrait précéder) le choix des moyens : ce sont les écueils bien connus de la RCB (1). Ces difficultés se trouvent malheureusement accentuées lors d'une évaluation rétrospective (ex-post), quand les instruments du suivi de la politique -qui devaient permettre de mesurer la réalité des faits- se révèlent mal adaptés. Et c'est assez le cas de la lutte contre la pollution de l'eau malgré les précautions qui avaient été prévues par le législateur de 1964.

Ces obstacles n'excusent certes pas les erreurs qui se trouvent forcément dans notre étude mais leur découverte stimulera peut-être l'indulgence du lecteur.

(1) Rationalisation des Choix Budgétaires ; cf. par ex., J. BENARD, Economie Publique, Economica, 1985.

UNIVERSITÉ PARIS - NORD
U.E.R. de Sciences Économiques
Av. J.B. Clément 93430 VILLETANEUSE



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION EX-POST DE LA
POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

TOME III :

ANALYSE DE LA POLITIQUE LOCALE
D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION : UNE APPROCHE
PAR L'ÉTUDE DE PROGRAMMES REPRESENTATIFS

GUY MEUBLAT, DIRECTEUR DE RECHERCHE

VERSION REMANIÉE

JUIN 1987

AVEC LA COLLABORATION DE

PASCALE BABILLOT

ALAIN CHENARD

NATHALIE TOUZE

G. 10651.3

UNIVERSITÉ PARIS - NORD
U.E.R. de Sciences Économiques
Av. J.B. Clément 93430 VILLETANEUSE



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION EX-POST DE LA
POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

TOME III

ANALYSE DE LA POLITIQUE LOCALE
D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION : UNE APPROCHE
PAR L'ÉTUDE DE PROGRAMMES REPRESENTATIFS

GUY MEUBLAT, DIRECTEUR DE RECHERCHE

VERSION REMANIÉE

JUIN 1987

AVEC LA COLLABORATION DE

PASCALE BABILLOT

ALAIN CHENARD

NATHALIE TOUZE

G. 10651.3

TABLE DES MATIERES

I	- QUELQUES ENSEIGNEMENTS EN GUISE DE SYNTHÈSE -	PAGE	1
II	- LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT DES GRANDES AGGLOMERATIONS -	PAGE	12
	A - LE PROGRAMME "VALENTON" -	PAGE	13
	1. IDENTIFICATION DE LA POLITIQUE.....	PAGE	13
	1.1. Objectifs.		
	1.2. Les acteurs.		
	1.2.1. Les décideurs.		
	1.2.2. La mise en oeuvre et le suivi.		
	1.2.3. Le public concerné.		
	1.3. Coût et financement de l'opération Valenton Ia.		
	1.3.1. Financement.		
	1.3.2. Estimation du coût.		
	1.4. Les choix techniques.		
	1.4.1. La station.		
	1.4.2. Les réseaux.		
	2. L'EXECUTION DE LA POLITIQUE.....	PAGE	24
	2.1. La réalisation du programme.		
	2.1.1. Par rapport au calendrier initial.		
	2.1.2. La réalisation technique.		
	2.1.3. Parrapport aux objectifs d'épura- tion.		
	2.1.4. Les influences exogènes.		
	2.2. La coordination de l'action.		
	2.2.1. L'organisation générale.		
	2.2.2. Le financement.		
	2.2.3. La coordination des travaux.		
	2.3. L'avis des acteurs.		
	3. L'EVALUATION DE LA POLITIQUE.....	PAGE	32
	3.1. Les critères de décision.		
	3.1.1. La recherche d'un résultat.		
	3.1.2. Le calcul économique.		
	3.2. La qualité du système de gestion.		
	3.2.1. Cohérence.		
	3.2.2. Coordination.		
	3.2.3. Capacité d'adaptation.		

- 3.3. L'orientation des choix techniques.
 - 3.3.1. Le système de collecte.
 - 3.3.2. La réalisation des canalisations.
 - 3.3.3. La technologie de la station.
- 3.4. Le financement.
 - 3.4.1. Comme pouvoir d'orientation des choix.
 - 3.4.2. Comme pouvoir sur l'exécution du programme.
- 3.5. L'impact de la décentralisation.

B - LE PROGRAMME "MARSEILLE" -	PAGE 46
1. IDENTIFICATION DE LA POLITIQUE.....	PAGE 46
1.1. Le contexte historique.	
1.2. La définition du programme.	
1.2.1. Les décideurs.	
1.2.2. La mise en oeuvre.	
1.2.2.1. Création d'une structure spécifique.	
1.2.2.2. Les objectifs.	
1.2.2.3. L'architecture du projet.	
1.2.3. L'appel d'offres.	
1.3. Coût et financement.	
2. L'EXECUTION DE LA POLITIQUE.....	PAGE 58
2.1. Le calendrier.	
2.2. Les évènements exogènes.	
2.3. La réalisation technique.	
3. L'EVALUATION DE LA POLITIQUE.....	PAGE 61
3.1. Les acteurs.	
3.2. L'intervention des industriels.	
3.3. Le financement et les objectifs.	
3.4. La logique de la politique anti-pollution.	
3.5. La décentralisation.	
3.6. La mise en valeur de l'expérience marseillaise.	

III - LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT DES LITTORAUX - PAGE 66

1. IDENTIFICATION DE LA POLITIQUE..... PAGE 66
 - 1.1. Les objectifs.
 - 1.2. Les acteurs.
 - 1.2.1. Les décideurs.
 - 1.2.2. La mise en oeuvre et le suivi.
 - 1.3. Coûts et financement.
 - 1.3.1. A l'échelon local.
 - 1.3.2. A l'échelon régional.
 - 1.4. Les choix techniques.
 - 1.4.1. Les critères de choix.
 - 1.4.2. Nature et principe des procédés retenus.
 - 1.4.3. L'adaptation des techniques au contexte local.
2. EXECUTION DE LA POLITIQUE..... PAGE 75
 - 2.1. Les résultats.
 - 2.1.1. La réalisation par rapport aux objectifs et au calendrier initiaux.
 - 2.1.2. Les influences exogènes.
 - 2.2. La coordination de l'action.
 - 2.2.1. L'organisation générale.
 - 2.2.2. Le financement.
 - 2.2.3. La réalisation technique.
 - 2.3. L'avis des acteurs.
3. EVALUATION DE LA POLITIQUE..... PAGE 81
 - 3.1. Les critères de décision et de résultat.
 - 3.2. La qualité du système de gestion.
 - 3.3. L'orientation des choix techniques.
 - 3.3.1. Stations d'épuration et/ou réseaux d'assainissement.
 - 3.3.2. Installation ou réhabilitation.
 - 3.3.3. Les choix de procédé.
 - 3.4. Le financement comme pouvoir d'orientation et de réalisation.
 - 3.5. La décentralisation.

IV - LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL -..... PAGE 90

1. IDENTIFICATION DE LA POLITIQUE..... PAGE 90
 - 1.1. Les objectifs.
 - 1.2. Les acteurs.
 - 1.2.1. Les acteurs nationaux, régionaux ou départementaux.
 - 1.2.2. Définition des projets, mise en oeuvre et suivi de la politique en milieu rural.
 - 1.3. Coût(s) et financements.
 - 1.4. Les choix techniques.
2. L'EXECUTION DE LA POLITIQUE..... PAGE 100
 - 2.1. Les résultats.
 - 2.1.1. Les réalisations.
 - 2.1.2. L'avancement de l'action publique par rapport aux objectifs et calendriers initiaux : l'exemple du SIAN.
 - 2.2. La coordination de l'action.
 - 2.2.1. L'organisation générale.
 - 2.2.2. Le financement.
 - 2.2.3. La réalisation technique.
 - 2.3. L'avis des acteurs.
3. L'EVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE..... PAGE 106
 - 3.1. Les critères de décision et de résultat.
 - 3.2. La qualité du système de gestion.
 - 3.3. L'orientation des choix techniques.
 - 3.3.1. Le clivage assainissement collectif/ assainissement individuel.
 - 3.3.2. Installation ou réhabilitation : le problème des réseaux.
 - 3.3.3. La technologie des stations d'épuration.
 - 3.4. Le financement : quels enjeux ?
 - 3.4.1. Le financement comme moyen de réalisation.
 - 3.4.2. Le financement comme pouvoir d'orientation.
 - 3.5. La décentralisation : quel impact ?
 - 3.6. Une approche globale du comportement et de la situation des acteurs.

- I -

QUELQUES ENSEIGNEMENTS EN GUISE DE SYNTHÈSE

Cette étude a été volontairement centrée sur un nombre limité de cas, proposés par les Agences Financières de Bassin (AFB) et jugés représentatifs du "terrain" où doit s'appliquer la politique publique d'assainissement et d'épuration : les grandes agglomérations (cf. II), les littoraux (cf. III) et les communes rurales (cf. IV). Représentativité ne signifie pourtant pas exhaustivité (à preuve, nous avons négligé l'action spécifique contre la pollution industrielle) et les enseignements que l'on peut tirer de notre analyse ne peuvent donc être considérés comme des conclusions rigoureusement établies. Ils permettent pourtant de faire le point d'une EXPERIENCE concrète, illustrant la diversité des situations (nombre des maîtres d'ouvrage, volume des investissements) et l'évolution historique de la politique publique (diversification des objectifs, attention croissante portée aux réseaux, décentralisation des responsabilités), témoignant enfin des obstacles rencontrés.

Quant à la méthode de recherche, nous avons volontairement privilégié l'entrevue directe comme moyen de collecte des informations et des avis. Cette approche très vivante peut néanmoins présenter quelques dangers pour le chercheur : difficulté d'agréger des préoccupations très (trop) localisées, prédominance du discours spécialisé (le monde de l'assainissement est celui des ingénieurs et/ou celui des gestionnaires locaux), tentative de manipulations consciente ou inconsciente, etc...